

# LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 14 Brumaire, an IX.



## ITALIE.

*De Gènes, le 15 octobre (23 vendémiaire).*

Il est question de diminuer le nombre des chefs de notre gouvernement, à l'instar du Piémont & de la Cisalpine. On dit que le pouvoir exécutif sera confié à trois citoyens; & l'on désigne les citoyens Taulongo & Cambiagio, avocats; & Boccardi, ex-ministre à Paris.

*De Turin, le 18 octobre (26 vendémiaire).*

Le citoyen Bossi, membre de la commission exécutive, est parti, le 14, pour Paris. Depuis ce moment le bruit se répand que les pouvoirs législatif & exécutif du Piémont seront dissous incessamment. Une de nos gazettes, qui paroît sous le nom de *l'Imprimerie nationale*, dit, en rapprochant ces bruits du départ des troupes piémontaises, « que la prudence politique prescrit ces dispositions dans un moment où l'on prépare l'expédition de Naples, si nécessaire à la liberté italienne ».

La nouvelle de la réunion de la Novarese à la Cisalpine a donné lieu à diverses conjectures sur le sort qui est réservé aux autres provinces du Piémont. « Les républicains (dit la feuille que nous venons de citer) pensent qu'une partie de ces provinces pourra être cédée à la république ligurienne, & l'autre à la république française. Les partisans de la royauté ont adopté un plan bien différent; ils prétendent & ils osent se prévaloir de l'assertion du ministre Jourdan, qui certainement n'a pas accédé à un système aussi absurde, que le roi recouvrera ses états, mais qu'il sera un roi constitutionnel ». Bruits absurdes & démentis aussitôt que publiés.

Le général Soult a défendu à tous les commandans de placés dans le Piémont de s'immiscer dans les causes civiles des habitans.

Notre commission ecclésiastique est supprimée. Deux tiers des biens appartenans à la manse archiepiscopale de Turin, dont l'archevêque est absent, ont été appliqués à l'hôpital général de cette ville par un décret du gouvernement.

Notre député à Paris écrit, en date du 4, qu'il a été présenté au premier consul, qui l'a parfaitement accueilli, & qu'il a les plus fortes raisons de croire à la liberté du Piémont.

On a arrêté, dans la province de Mondovi, plusieurs personnes accusées d'avoir provoqué la sédition & la révolte, le massacre des républicains, &c. Les principales sont les ex-comtes Cordero de Celdevere, Cordero de Saint-Quintino, Faussone de Germagunno, Graffi de Saint-Cristina, &c. On est à la recherche d'un plus grand nombre de contre-révolutionnaires.

*De Milan, le 19 octobre (27 vendémiaire).*

Un général autrichien, arrivé ici la semaine dernière, eut avec le général Brune quelques conférences dont l'objet & le résultat ne sont point connus du public.

La 105<sup>e</sup>. demi-brigade est partie pour la France, où elle doit se compléter.

On porte à 120 mille hommes l'armée d'Italie, y compris les cisalpins & les piémontais.

On a célébré, le 15, à Novare, avec beaucoup de solennité, la fête de la réunion de la république cisalpine.

Le duc de Parme a nommé l'avocat Bolla son plénipotentiaire au congrès de Lunéville. On ignore si la république cisalpine y enverra aussi un ministre.

*De Livourne, le 18 octobre (26 vendémiaire).*

On vient de publier la convention suivante:

*Conditions proposées par M. le colonel Siégenhol, commandant de Livourne, & acceptées par le général de brigade Clément, de l'armée française.*

Art. 1<sup>er</sup>. Les forces impériales chargées de la défense de Livourne, leurs commandant & major, les troupes de ligne toscanes qui se trouvent en garnison dans cette ville, considérées comme troupes alliées, sortiront avec armes, bagages & tout ce qui leur appartient, comme artillerie, munitions de guerre, pour aller rejoindre leurs chefs par la route de Sienne, Arezzo & Cortone.

II. Les malades, convalescens & ceux qui ne sont pas en état de marcher, demeureront à Livourne jusqu'à leur guérison, & pourront ensuite rejoindre leurs corps.

III. L'indépendance du gouvernement toscan à Livourne, sera respectée, & ne subira aucun changement; les employés seront conservés dans l'exercice de leurs charges.

IV. Les corps des volontaires, armés pour la défense de la Toscane, seront respectés; & dans le cas qu'ils ne soient pas jugés nécessaires, ils seront honorablement licenciés. Aucun individu de ce corps ne pourra être inquiété.

V. Les habitans de la ville de Livourne qui, par des raisons particulières, jugeront à propos de quitter cette ville, & même la Toscane pour aller ailleurs, pourront le faire librement, & recevront des passe-ports pour leur sûreté & celle de leurs effets.

VI. Les habitans de Livourne ne seront poursuivis ni molestés pour fait d'opinions politiques; leurs personnes & leurs propriétés seront protégées & garanties.

VII. Les bâtimens marchands autrichiens qui sont dans le port, & toutes les propriétés autrichiennes en général, seront garanties & protégées.

*Réponse du général Clément.*

« Ne sachant traiter, monsieur, que d'une manière honnête, j'adopte entièrement vos conventions, jusqu'à ce que j'aie l'avantage de m'en entretenir avec vous.

« Ami des règles & du respect pour les propriétés & les opinions politiques & religieuses, vous pouvez être persuadé que je ne sais pas traiter autrement. M. le général Sommariva me connoît ».

*Signé, CLÉMENT, général de brigade.*

## HONGRIE.

*De Presbourg, le 21 octobre (29 vendémiaire).*

Avant-hier au soir l'archiduc palatin est arrivé ici. Après avoir passé la revue de notre garnison & des troupes de l'insurrection, il a continué hier sa route par Freystadt & Neutra. Aujourd'hui les troupes de l'insurrection de notre ville sont parties pour Somerim, dans l'isle de Schut, qui est le rendez-vous de la levée hongroise. Quand les différens contingens seront arrivés, l'armée se concentrera sur les

frontières de la Hongrie, aux environs d'Oedenbourg, où sera le quartier-général.

M. de Vegh, vice-directeur du commissariat-général, a été nommé par l'archiduc palatin, commissaire en chef pour les approvisionnements, les logemens, la marche des troupes, &c.

La compagnie levée par la ville de Pest s'est mise en marche, le 15, pour Soroksar, qui est le rendez-vous de la levée du comitat de Pest.

#### A L L E M A G N E.

*De Ratisbonne, le 25 octobre (5 brumaire).*

Les troupes impériales commencent à prendre une position plus concentrée, & elles font des dispositions pour être prêtes à tout événement.

Suivant des lettres de Vienne, on négocie actuellement une prolongation d'armistice de 4 mois.

Les généraux Grenier & Daulane ont fait aujourd'hui une visite au général comte de Klenau.

Les sipeurs français qui étoient ici, sont partis pour Ingolstadt, afin d'y faire les dispositions ordonnées par le général Moreau pour la démolition de cette forteresse.

Le général de division Colli, qui depuis un an étoit prisonnier de guerre à Gratz, a obtenu la liberté de retourner en France, & s'est mis en route le 15 pour l'Italie.

*D'Ulm, le 26 octobre (4 brumaire).*

Lorsque le général Moreau alla dernièrement à Ratisbonne, il se détourna de sa route, le 5 octobre, pour visiter le monument élevé à la mémoire de Latour-d'Auvergne, hors du village d'Oberhausen, près de Neubourg. Ce monument fut consacré le 21 août, au bruit d'une musique lugubre, avec les cérémonies usitées dans l'église catholique; par le curé de ce village, en présence du commandant de Neubourg, de trois compagnies d'infanterie, de l'état-major du général Souham, de la municipalité de Neubourg, & d'un grand nombre de personnes accourues des environs. Il consiste en un grand sarcophage de pierre, élevé sur trois lits de gazon, de 18 pieds de haut; & entouré de pierres-hornes liées entre elles par des chaînes de fer. Sur le côté droit du sarcophage, on lit cette inscription: *A la mémoire de Latour-d'Auvergne, premier grenadier de France, tué le 8 messidor, an 8 de l'ère républicaine, (28 juin 1800).* Au côté opposé se trouve une inscription semblable en l'honneur du chef de brigade Forty, tué à côté de Latour-d'Auvergne.

*De Francfort, le 27 octobre (7 brumaire).*

Le baron d'Albini a fait dernièrement un voyage à Erfurt, & a été parfaitement accueilli par le vieux électeur de Mayence, qui lui a fait présent de son portrait en médaille; suspendu à une chaîne garnie de brillans, d'une valeur de 50 mille francs, avec cette inscription: *Donné avec des sentimens de reconnaissance, par Charles Frédéric, électeur, à Albini, pour avoir bien mérité de l'église & de la patrie pendant la guerre.*

#### A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 29 octobre (7 brumaire).*

Les personnes les mieux instruites croient généralement que les communications entre l'Angleterre & la France n'ont été suspendues qu'à cause des délais qu'elles ont éprouvés à Vienne la conclusion des préliminaires de la paix avec la république

française. Maintenant que cette affaire est terminée, & que le premier consul est assuré de la paix sur le continent, on croit qu'il invitera notre gouvernement à envoyer un ministre au congrès de Lunéville, sans insister sur une armistice maritime, dont, ainsi que nous l'avons observé depuis long-tems, il n'a plus été question depuis le moment où la convention de Hohenlinden a été signée. On sait que dans la correspondance qui s'étoit établie dernièrement à ce sujet, la France reconnoissoit que cette demande avoit entièrement pour objet son propre avantage, & elle regardoit cette satisfaction comme une condition de laquelle elle faisoit elle-même dépendre une suspension d'armes sur le continent. Il n'y a pas d'apparence que dans l'état actuel des choses, le gouvernement français insiste encore sur cet armistice, & en fasse le préliminaire de notre admission au congrès de Lunéville. Toutes les démarches du premier consul sont tellement prononcées en France pour la paix, qu'il est impossible qu'il cesse de se montrer disposé à la faire. L'expression de ces dispositions pacifiques sera, on peut aujourd'hui en être sûr, accueillie avec cordialité dans notre pays.

Le parlement s'assemblera le 20 brumaire.

La mauvaise tournure qu'ont prise les opérations militaires sur le continent & en Egypte; les sommes immenses qu'ont coûté les trois armées que l'on a tenues constamment embarquées, & qui se trouvoient par-tout, hormis où il étoit nécessaire qu'elles se trouvassent pour secourir les alliés; la cherté excessive du pain (qui vaut 10 sols la livre) & de plusieurs autres denrées de première nécessité, rendront très-intéressante cette session du parlement.

Il est question de présenter à cette même session du parlement, le plan déjà offert d'une taxe sur les paroisses, pour la distribution des soupes pour les pauvres. Cette taxe doit être, dit-on, d'un schelling par livre pour les personnes qui paient une certaine somme en vertu de l'*incometax*, & doit porter aussi sur les locataires. La somme qui en proviendra sera régie & employée par un certain nombre fixé de commissaires.

Tous les rapports des comtés représentent les privations du peuple & ses souffrances sous les couleurs les plus effrayantes. Les économistes évaluent à 500 millions tournois la dépense de l'année dernière pour l'importation des grains; ce qui, cependant, ne suffit pas pour garantir ce pays des maheurs d'une disette.

Le duc de Malborough, l'université d'Oxford & les principaux habitans du comté de ce nom ont ouvert une souscription pour l'importation des grains de bonne qualité. On écrit de la Haye, qu'une frégate a été brûlée par le tonnerre, auprès du Texel.

Les lettres de Cadix & de Lisbonne portent que la maladie, qu'on s'accorde à regarder comme une véritable peste, continue ses ravages en Espagne. Elle est répandue dans presque toute l'Andalousie. Un cordon a été établi le long des frontières du Portugal, & l'on fait subir une espèce de quarantaine aux personnes qui viennent de l'Espagne.

Le vaisseau français *la Magicienne*, venant du Sénégal, a été récemment amené dans le port de Plymouth. Trois énormes serpens, de la grosseur du bras d'un homme & longs d'environ sept pieds, se sont introduits dans ce bâtiment sans que l'on sache comment: (vraisemblablement pendant qu'il mouilloit dans le Sénégal). Tous les jours ils pa-

roissent sur le pont, au grand effroi des passagers; mais dès qu'ils se voient observés, ils se retirent & ils n'ont encore fait de mal à personne. Ces jours passés, l'un d'eux est entré dans le hamac d'un homme de l'équipage pendant qu'il dormoit. On craint que ces animaux, ne trouvant point de refuge quand le vaisseau sera déchargé, ne soit fort dangereux.

Le comte d'Urvoy & sa femme, émigrés français, étoient accusés par trois officiers de police, d'obtenir de l'argent du public sous de faux prétextes, en disant la bonne aventure. Ces officiers, que la police avoit envoyé à dessein chez le comte d'Urvoy, motivoient leurs plaintes sur des prédictions de mariages &c., qui leur avoient été faites pour la somme d'un scheling par questions. Le comte & sa femme menés en prison, ont été poursuivis devant les tribunaux; mais leur conseil ayant plaidé une irrégularité de forme dans le décret de prise de corps lancé contre eux, la procédure se trouva de droit annulée, & les prisonniers acquittés. A peine eurent-ils quitté la cour qu'un autre officier de police les arrêta sur un ordre de M. le duc de Portland, signé en vertu de l'*alien-act*. Remis entre les mains d'un messenger d'état, ils ont été conduits à Gravesend, pour être déportés. M. Ford avoit dit lors de leur arrestation, qu'il exerceroit toute son influence pour les faire renvoyer du royaume.

Le vaisseau de guerre *le Thésée*, de 74 canons, un de ceux de l'escadre de sir Sidney Smith, est arrivé à Portsmouth, où il fait quarantaine. On croit qu'il a apporté des dépêches importantes; mais rien n'a encore transpiré de leur contenu.

On dit que sir Sidney Smith sera créé pair d'Irlande, en récompense des services qu'il a rendus à Saint-Jean d'Acres; mais l'étiquette veut qu'il soit d'abord promu au grade d'amiral, avant d'être élevé à la pairie, attendu que cette dignité ne se confère à aucun officier d'un rang inférieur.

L'escadre de sir Ricard, employée à bloquer Cadix, a pris deux riches bâtimens américains venant de l'Amérique méridionale, & plusieurs vaisseaux neutres qui vouloient entrer à Cadix.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Strasbourg, le 8 brumaire.*

On attend ici, outre le ministre russe, qui n'est pas encore arrivé, M. de Dohm, un des ministres prussiens au congrès de Rastadt, qui s'y est fait particulièrement aimer, & qui a dans tous les tems montré beaucoup d'attachement à la France.

Plusieurs princes allemands envoient des ministres à Berlin. Il est beaucoup question d'un congrès qui doit se tenir dans cette dernière ville, pour régler les intérêts des princes allemands du second & troisième ordre, & s'occuper des sécularisations, indispensables pour le dédommagement des états qui perdent leurs possessions sur la rive gauche du Rhin.

Plus de la moitié des généraux français, attachés à l'armée du Rhin, est actuellement en France pour s'y reposer des fatigues de la guerre. Le lieutenant-général Duhesme est ici; il va incessamment retourner sur le Mein & reprendre le commandement de l'alle droite de l'armée gallo-batave dont il est chargé.

Parmi les instituts publics en Alsace, qui étoient destinés à l'éducation de la jeunesse, on distinguoit particulièrement

le gymnase de Bouxwiller, sans contre-dit le mieux organisé dans ce genre, de tout le département. Les événemens de la guerre, qui ont désolé en 1795 la contrée de Bouxwiller, les réquisitions & autres accidens, ont entièrement dissous ce college. Cependant, comme il a été entre-tenu des biens protestans du ci-devant comté de Hanau-Dichtemberg, & que ces biens sont restés propriétés des protestans, une députation de la commune de Bouxwiller a demandé au préfet l'autorisation nécessaire pour le rétablissement de cet institut. Le préfet a agréé cette demande & s'occupe des mesures relatives à cet objet. Il va lui-même prendre un devis des bâtimens; & les fait réparer. Ce gymnase peut être très-utile à nos contrées, sur-tout dans ce moment, où l'éducation nationale n'est pas encore fort avancée.

*De Maestricht, le 7 brumaire.*

Un accident funeste vient d'avoir lieu dans une houillère pres de Dalem, département de l'Ourthe, sur les confins de celui de la Meuse-Inférieure. Le 1<sup>er</sup> de ce mois, au moment où l'exploitation étoit dans sa plus grande activité, le maître-ouvrier fait imprudemment percer une paroi qui retenoit les eaux; la paroi s'ouvre & vomit un torrent d'une rapidité effroyable, qui entra ne & submerge les houilleurs dans des abîmes souterrains. Sept de ces malheureux ouvriers, tous pauvres & peres de nombreuses familles, ont péri; une vingtaine sont plus ou moins grièvement blessés par les efforts qu'ils ont dû faire pour échapper au danger. Tel est le résultat des premières recherches: il est bien à craindre que de nouvelles perquisitions n'augmentent la liste de ces infortunées victimes.

*D'Elbeuf, le 9 brumaire.*

Un des papiers publics de ce département dit qu'il s'est fait ici, il n'y a pas long-tems, un enterrement où le clergé a figuré avec ses habits sacerdotaux, la croix, des cierges, & des chants religieux. Quand on cite des faits, il nous semble que d'abord il ne faudroit pas insinuer la narration par le sarcasme. Il nous semble encore qu'il est sur-tout essentiel de ne pas omettre les circonstances du délit. Quel jour a été fait cet enterrement? Quel est le prêtre qui a enfreint la loi? Quel est le maire, quel est le juge de paix qui ont ou n'ont pas constaté le délit & poursuivi le délinquant? Nous serions curieux de connoître ces détails.

*De Paris, le 15 brumaire.*

Le consul a donné à tous les préfets l'ordre de dresser le cadastre de leurs départemens respectifs. Peut-être aurons-nous par ce moyen celui de toute la république, dont l'incertitude & les variations ont fait jusqu'ici le désespoir des géographes & des écrivains statistiques.

— Le préfet vient de publier, sur la police des spectacles, une ordonnance en 27 articles, presque tous appuyés de la loi du 19 janvier 1791, & de l'ordonnance du 24 décembre 1769. En voici les principaux:

« Nul théâtre public ne peut être ouvert à Paris, sans une déclaration préalable faite à la *préfecture de police*.

« Tout spectacle qui aura négligé un seul jour d'entretenir les réservoirs plein d'eau, sera fermé à l'instant.

« Il est défendu de laisser distribuer plus de billets que les salles ne peuvent contenir d'individus.

« Les colporteurs ne pourront annoncer que des piéces de théâtre dans l'intérieur des salles.

« Il est défendu à qui que ce soit d'acheter des billets pour les revendre.

« Nul ne peut avoir son chapeau sur sa tête lorsque la toile est levée.

« Il y aura près des théâtres une garde extérieure, & dans chaque théâtre un corps-de-garde.

« La garde ne pourra pénétrer dans l'intérieur des salles, que dans le cas où la sûreté publique seroit compromise, & sur la réquisition de l'officier de police.

« Tout citoyen sera tenu d'obéir provisoirement à l'officier de police ».

— Pour se conformer aux desirs du public, l'administration du théâtre des arts annonce qu'il y aura bal masqué le 19 de ce mois.

— Un courrier arrivé hier de Milan, a apporté la nouvelle que les troupes françaises ont pris d'assaut Arezzo, où s'étoit réfugiée la partie la plus violente des levées en masse du pays. Plusieurs milliers d'Arétins ont péri.

— Le courrier de la malle de Soissons, parti de Paris le 10 brumaire, a été assassiné vers les six ou sept heures du soir, à six lieues de cette dernière ville. Les brigands étoient au nombre de douze. Le courrier n'est arrivé à Soissons que le 11, à huit heures du matin. Il est, nous écrit-on, tout couvert de blessures, & sa résistance n'a pu empêcher le pillage de l'argent & des dépêches.

— Des brigands ont fait afficher sur la route d'Aix à Marseille qu'ils fusilleroient tout voyageur qui seroit trouvé par eux sans argent. Ils ont volé cette espègle aux *gentlemen* anglais.

— Nous lisons dans un de nos journaux, la nouvelle peu vraisemblable que les deux villes de Bienne & de Geneve, réunie à la France depuis la révolution, demandent, l'une, d'être restituée à la Suisse, l'autre, à reconyurer son indépendance. Ces sortes de demandes ne sont trop souvent que celles de quelques individus tourmentés d'inquiétudes, & qui se donnent pour le public, & souvent aussi la nouvelle qui les annonce se trouve démentie le lendemain.

— Une épizootie s'est manifestée dans le canton de Berne; mais tous les médecins vétérinaires assurent qu'elle n'aura pas de suites fâcheuses.

— Snivant les lettres d'Allemagne, le premier usage que le prince Charles ait fait des pouvoirs illimités que lui a conférés l'empereur, a été de rappeler une partie des officiers qui jouissoient de sa confiance; de ce nombre est le général Schmidt, qui passe pour le meilleur tacticien de l'Allemagne. On remarque que depuis le prince Eugène de Savoie, il n'y avoit point eu en Autriche de *généralissime* des armées; place éminente qui répond à celle de cométable en France, & qui vient d'être créée pour le prince Charles.

— Le professeur Robeck, à Copenhague, a publié, en danois, un roman intitulé; *Camille & Constance*, dans lequel il se propose d'expliquer comment des individus, également honnêtes & instruits, peuvent, par les circonstances, être entraînés dans des partis politiques, diamétralement opposés; de peindre la destruction du bonheur des particuliers & du repos des familles, occasionnée par les dissensions civiles; d'inspirer, par ces tableaux mélancoliques, aux exagérés la modération, aux persécuteurs la pitié, à tous cette tolérance vraiment philosophique, qui cherche par-tout à excuser les erreurs, à concilier les esprits. Ce

De l'imprimerie de MATHY, rue des Moutons, n.º 423.

roman est basé sur les événemens de la révolution française, & méritoit d'être traduit ou plutôt imité en français.

— Il paroît, à Copenhague, un journal qui prêche la religion naturelle. La chancellerie royale a fait demander à la faculté théologique de l'université, si l'on pouvoit, sans inconvénient, permettre la libre circulation d'un tel journal. Les théologiens ont répondu: que la vérité ne pouvoit que gagner par des discussions, & qu'il étoit de la dignité de la religion de ne point employer d'autres moyens de défense que ceux de la persuasion. Voilà, sans doute, une conduite sage & propre à réconcilier des esprits aigris.

#### V A R I É T É S.

Nous n'avons point l'habitude d'insérer des vers dans notre journal; cependant les vers d'un brave militaire qui rend justice à ses camarades, méritent une exception, & c'est ce qui nous a déterminés à insérer les trois acrostiches suivans:

Mars, en favorisant un mérite accompli,  
 Offre, dans ce héros, un Turenne, un Sully,  
 Redoutez ses succès que consacre l'histoire,  
 Ses ennemis de la France & de l'ordre établi.  
 Tu milieu des combats, instruit par la victoire,  
 Tous les verrez par-tout environné de gloire.

Oublier de la France, espoir de la patrie;  
 Ennemi de l'intrigue & de la tyrannie;  
 Rival de ces héros dont le courage heureux  
 Triomphe des périls qui croissent autour d'eux:  
 Honnête homme par goût, ami du militaire,  
 Tu ne dément jamais ce rare caractère.  
 En tout tems le récit de ses exploits fameux  
 Endra son nom célèbre à nos derniers neveux.

Milan & Trebia connoissent sa valeur.  
 Tu aux champs napolitains, conduit par la victoire,  
 O héros sur monter au faite de la gloire.  
 Sans sa docte retraite il fut encor vainqueur.  
 On doit graver son nom au temple de mémoire.  
 Si le fer ni le feu n'étonnent son grand cœur.  
 Tu milieu des dangers, prudent & plein d'aideur,  
 Tes ordres qu'il prescrit & ceux qu'il exécute,  
 Ce nos fiers ennemis déterminent la chute.

Par l'adjudant-commandant BOISSON-QUINCY.

Bourse du 15 brumaire.

Rente provisoire, 24 fr. 38 c. — Tiers consol., 55 fr. 00 c. — Bons  $\frac{2}{3}$ , 1 fr. 67 c. — Bons d'arrérage, 86 fr. 88 c. — Bons pour l'an 8, 92 fr. 80 cent. — Syndicat, 80 fr. 50 cent. — Coupures, 80 fr. 00 cent.

*Mémoires sur le Traitement de plusieurs Maladies*; par Antoine Portal, professeur de médecine au collège de France; d'anatomie & de chirurgie, au muséum d'histoire naturelle, membre de l'institut national; 2 vol. in-8º. Prix, 6 fr., & 8 franc de port. A Paris, chez Bertrand, libraire, rue Montmartre, n.º 113, près le bureau des diligences.

*Avis aux Dames françaises sur l'Education de leurs enfans*; par F. B. l'Haridu, correspondant de la société médicale & de celle des Observateurs de l'Homme, officier de santé en chef de l'expédition de découvertes, commandée par le capitaine Baudin. Prix, 60 cent., & 55 cent. franc de port. A Paris, chez Gabon, libraire, rue & à côté de l'Ecole de Médecine.